La commune de Bon-Encontre a subi un violent orage le 08 septembre en soirée. Dès aujourd'hui, il a été déposé auprès des services de l'Etat une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Si votre habitation a été impactée, veuillez informer la commune soit par courrier, soit à l'adresse mail : secretariat@ville-bon-encontre.fr en précisant votre adresse et vos coordonnées téléphoniques (téléphone portable de préférence). Si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle inondations, nous vous contacterons sans délai.